

Dusan Sidjanski

CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

GLOBAL JEAN MONNET CONFERENCE
« Les défis de l'Europe dans un monde globalisé »
Bruxelles, 23-24 novembre 2006

Citoyenneté et démocratie participative
Dusan Sidjanski

I.

Perception de l'Union et participation

La citoyenneté s'exerce sous les diverses formes de *participation* qui impliquent notamment perception et vision de l'Union européenne, accès aux processus de décision, influence et pressions ; à la capacité du pouvoir politique européen d'obliger les personnes et les groupes, correspond le recours qui leur est ouvert.

1- Rôle des textes constitutifs

Constitution européenne ou Charte constitutionnelle ou traités de base. Afin de rapprocher les citoyens des Institutions européennes, certaines conditions doivent être remplies : lisibilité, clarté et transparence des Institutions et de leur fonctionnement. Plus les textes sont compliqués, plus les citoyens se sentent exclus, sans emprise sur les politiques et les décisions. D'où la nécessité d'un maximum de clarté quant à la sélection, la désignation ou l'élection des responsables des Institutions, quant aux règles du jeu, la répartition des compétences, les processus de décision, les responsabilités respectives ainsi que la portée des décisions ; bref, la transparence du fonctionnement réel des Institutions et des accès qu'elles offrent aux citoyens ou à leurs groupes et associations. Ex : processus de consultation et de participation qui forment la « démocratie participative ». Les consultations organisées par la Commission lors de l'élaboration de ses propositions (expertises, avis des principaux acteurs, audits etc.)

2- Les enjeux des élections européennes

- a) *Pouvoirs réels* du Parlement européen : décision législative, censure et responsabilité de la Commission européenne, etc. Plus les pouvoirs sont clairement perçus, plus les citoyens sont enclins à voter.
- b) Perception de *lien* réel existant entre le *résultat des élections* et le choix des membres de l'*Exécutif* : élection du Président de la Commission par le Parlement européen, répartition des sièges selon le poids de diverses formations politiques au Parlement européen, etc. La perception de ce lien devrait contribuer à une plus grande participation électorale.

3- Référendums et initiatives au niveau européen

Ces procédures accordent des pouvoirs directs aux citoyens à l'exemple de l'initiative référendaire prévue par la Constitution européenne.

4- Les Etats membres

a) Participation au processus de décision des gouvernements mais aussi des Parlements nationaux et des Conseils économiques et sociaux.

b) Droit communautaire et la participation des Institutions judiciaires et des juges à son application. Recours aux niveaux national et communautaire ouvert aux personnes physiques et morales.

c) Initiatives des citoyens au plan national et leur influence sur les propositions européennes et politiques européennes à travers leurs gouvernements ou au moyen d'actions directes à Bruxelles.

5- Les régions, les villes et les pouvoirs locaux

Les régions sont des *espaces de participation civique* par excellence, d'après Denis de Rougemont. L'application adéquate de la *subsidiarité* : épanouissement des régions et leur insertion dans les systèmes nationaux mais aussi et surtout dans le système et les processus fédératifs de l'Union européenne. En réalité, les régions établissent des liens directs avec la Commission et les Institutions européennes, maintiennent des représentations à Bruxelles malgré les résistances de certains gouvernements nationaux. Ces liens répondent à leurs intérêts réels et sont complémentaires de leurs relations avec les gouvernements et d'autres régions. Le développement de la « dimension politique » du Comité des régions en témoigne dans la mesure où il institutionnalise la participation des régions à des décisions communes.

II.

Citoyenneté, allégeances et identités multiples

1- Appartenances multiples

La conscience d'appartenir à des micro-communautés comme à des communautés plus vastes qui répondent aux divers besoins tels que le développement à grande échelle continentale, politique commerciale et énergétique, sécurité, etc. La dichotomie entre appartenance nationale et appartenance européenne, entre identité nationale et européenne ne

reflète pas mais déforme la réalité. Le citoyen est à la fois membre de sa petite communauté, de la région, de la nation et de l'Europe (ex : mauvaise approche du sondage Doxa : choix binaire entre l'équipe italienne et l'équipe européenne à l'image des équipes de football).

2- Activités et identités multiples

Le citoyen a des *loyautés* et des *identités multiples* qui se complètent et s'enrichissent. Il en va de même de la culture européenne à la fois commune et diverse. Tout citoyen déploie de *nombreuses activités* et, à ce titre, prend part à diverses associations, partis politiques, syndicats, groupes de pressions. Ceux-ci à leur tour s'organisent à divers niveaux en relations avec les divers échelons des pouvoirs politiques –municipal, pouvoir local, régional, national et européens- qui s'emboîtent selon les demandes de leurs membres. D'où la question cruciale d'accès de ces associations auprès des pouvoirs et de leur participation aux décisions à des niveaux pertinents.

3- Réseaux de communication

Aux diverses formes de participation des citoyens s'ajoutent aujourd'hui une nouvelle dimension de multiples réseaux qui se nouent et se dénouent à travers les moyens de communications : Internet, téléphones portables, SMS, etc. Les formes nouvelles de mobilisation et d'action des citoyens émergent avec puissance tels les *mouvements* de masse : Seattle, Espagne...

III.

Education civique européenne

1- Questions et réponses

L'Apprentissage de l'Europe, de sa culture, ses valeurs qui constituent le fondement de l'Union européenne. Une dimension importante qui a été développée et mise en relief par Denis de Rougemont est celle de *l'éducation civique européenne*. Il s'agit de donner un sens à l'Union à l'intention des citoyennes et citoyens et d'expliquer quel est et quel peut être le rôle du citoyen européen mais aussi des régions, villes et communes dans cette nouvelle communauté européenne. La méthode : donner des exemples plutôt que de se limiter uniquement à un enseignement civique de type théorique ou abstrait. Sur ce plan, il faut s'inspirer des enseignements civiques que l'on pratique dans certains Etats en Amérique en partant des expériences que les élèves mettent en jeu dans leur classe et qui concernent les problèmes concrets : environnement, services, marchés intérieurs, politique commerciale et politique énergétique communes, etc. Dans le cadre de l'apprentissage du civisme européen, les élèves

cherchent des solutions dans un contexte réel et vécu de l'éducation civique européenne en se situant dans le système de l'Union européenne. D'autres cas mériteraient d'être examinés par les élèves tels que la contribution de l'Union européenne et de ses membres aux pays en voie de développement, constitution qui comprendrait le service de coopération européen. De même que l'apport de l'Europe à l'aide aux pays en développement et son rôle dans la globalisation.

2- Europass-jeunesse

De surcroît, de nouvelles possibilités s'ouvrent grâce aux moyens de communication. C'est pourquoi il serait souhaitable de prévoir un Europass-jeunesse pour les élèves comme pour les étudiants européens ainsi qu'un site interactif qui leur permettrait de recevoir des réponses aux questions qu'ils se posent. L'Europass-jeunesse pourrait être conçu sur le modèle de l'Europass-citoyens offrant la possibilité de participer à des réseaux dont les membres ont des intérêts convergents.

Ces approches donneraient un sens pratique au rôle du citoyen et permettraient aux jeunes générations de s'insérer plus rapidement dans le circuit politique actif en Europe en particulier aux différents niveaux institutionnels dans l'Union européenne aux différents niveaux institutionnels. *C'est l'apprentissage de l'Europe avec les mains.*

Conclusions ouvertes

Ces divers exemples de moyens et approches visent à rapprocher les citoyennes et les citoyens de l'Union européenne et à les familiariser avec les réalités lointaines de Bruxelles. C'est aussi une manière d'accroître la participation démocratique des Européens. D'où l'importance de leur perception et leur connaissance de l'Union européenne laquelle à son tour se doit de présenter une image plus claire, plus transparente et plus familière aux citoyens et aux citoyens européens. En percevant mieux l'utilité et les valeurs de l'Union européenne, les citoyens, leurs associations et leurs partis politiques verraient plus facilement le potentiel d'influence et les canaux d'approche dont ils disposent. Leur participation plus active devrait en résulter au grand bénéfice de la démocratie européenne en développement.